

J'admets les difficultés concernant les deux langues auxquelles le secrétaire parlementaire a fait allusion mais cela ne semble pas avoir nui à IBM, CIL, CPR et bien d'autres compagnies. Au stade où nous en sommes, il me semble qu'il serait raisonnable de notre part d'épargner au gouvernement un tas d'argent en refusant de permettre aux employés de la SCHL de parcourir le pays pour changer le nom de cette société sur la papeterie et sur les édifices alors qu'ils devraient plutôt s'occuper des graves problèmes de logement au Canada. J'aurais encore beaucoup à dire mais comme d'autres collègues aimeraient participer au débat, je m'en tiendrai là.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, en commentant le bill C-215 présenté par le député de York-Ouest (M. Fleming), je ne puis m'empêcher de souligner le coût entraîné par cette mesure. A une époque où l'inflation se déchaîne et où le gouvernement se lance sans frein dans des dépenses excessives, nous devrions présenter des mesures visant à diminuer les dépenses du gouvernement. Comme l'a déclaré le député qui m'a précédé, le coût de l'entreprise serait considérable. L'article 1 du bill stipule, entre autres, que:

Partout où, dans la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou dans toute autre loi du Canada, ou dans tout règlement, décret, acte, contrat, bail ou autre document officiel, figure «Société centrale d'hypothèques et de logement»..., ils sont remplacés par les mots «Habitat Canada».

On peut imaginer les dépenses fantastiques entraînées par l'application de cette mesure dans chaque bureau de la Société centrale d'hypothèques et de logement du Canada. On vient de me faire savoir ce que coûtera la traduction pour l'une des tours du nouvel aéroport de Mirabel. Il s'agit d'une modification du même genre, elle coûtera 1.6 million de dollars. Quand il s'agit de changer des noms, les dépenses sont astronomiques. Imaginez ce qu'il en coûtera pour remplacer les inscriptions en lettres d'or qui se trouvent sur toutes les portes des bureaux au Canada.

A mon avis, le changement proposé suscitera une énorme confusion. Les Canadiens sont habitués à voir le sigle CMHC sur les lettres de la société et aux murs des bureaux. Si le nom de la société devient Habitat Canada, ils vont peut-être penser que la CMHC a changé d'édifice et qu'ils se sont trompés. Je suis certain qu'il en résultera une pagaille monstre.

Le sigle, qui abrège le nom complet de cette société, n'est pas difficile à retenir, les Canadiens le connaissent depuis des années. Les sigles CMHC, CPR, CNR et les autres n'ont jamais posé aucun problème.

J'aimerais beaucoup mieux que le député ait présenté un bill visant à régler les nombreux problèmes de logement qui se posent au Canada. Qu'il lise les statistiques récemment communiquées au sujet du logement, il verra alors où se trouvent les vrais problèmes. C'est à ce genre de choses que le député devrait se consacrer.

Voici les raisons pour lesquelles je propose que les députés s'inquiètent du logement au Canada. L'activité dans la construction domiciliaire a continué à fléchir en octobre. Le taux annuel désaisonnalisé des mises en chantier dans toutes les régions est passé à 173,700 unités au cours du mois, alors qu'il était de 192,500 en septembre et de 206,000 pendant le troisième trimestre de l'année. Le taux de diminution des mises en chantier illustre la gravité de la situation dans ce domaine.

Administration du pétrole—Loi

Autre constatation accessoire intéressante, le nombre de maisons neuves qui ne se vendent pas. De nombreux Canadiens essaient de trouver une maison, mais ne réussissent pas à obtenir d'hypothèques de la SCHL. Les taux d'intérêt sont exorbitants, et pourtant il y a des milliers de logements inoccupés. C'est là que se trouve le véritable problème. Je ne pense pas qu'il soit urgent pour l'instant de changer le nom d'un ministère, d'un organisme ou d'une société de l'État. Nous devons trouver les moyens de restreindre les dépenses gouvernementales. Les efforts doivent être concentrés sur l'offre de logements à un coût raisonnable à des taux d'intérêt hypothécaires moins élevés.

L'industrie du logement à l'heure actuelle est extrêmement perturbée. Un éminent porte-parole de cette industrie déclarait récemment:

Je me demande si l'intention du gouvernement était d'inciter les acheteurs à attendre ou à faire aujourd'hui la queue devant les bureaux d'agents immobiliers.

La nécessité d'une augmentation de l'approvisionnement ne fait guère de doute, en particulier dans l'industrie du bois et de la construction. Les propositions du ministre des Finances concernant le logement ne font guère que refléter la naïveté et les hésitations de la politique économique du gouvernement. D'un côté, avec l'allocation de \$500, le déblocage de prêts hypothécaires importants et la diminution de la taxe de vente sur les matériaux de construction, le ministre semble vouloir stimuler la demande. De l'autre côté, son régime enregistré d'épargne-logements semble destiné à la retarder.

Il est bien dommage que nous ne puissions revenir à l'époque du gouvernement conservateur où tout le monde pouvait acheter un bungalow de trois pièces avec un apport de base de \$350 à \$1,200. A l'époque, les chauffeurs d'autobus, les camionneurs, les commis et autres pouvaient se permettre d'acheter une maison. C'est là que se trouve le véritable problème, et non dans le changement de nom de ministères du gouvernement.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): L'heure consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

La Chambre consentira peut-être à ce que nous reprenions l'étude du bill C-32 en comité avant de déclarer qu'il est 6 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PORTANT SUR L'ADMINISTRATION DES COMMERCES INTERPROVINCIAL, D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION DU PÉTROLE ET DES PRODUITS PÉTROLIERS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M^{me} Morin, reprend l'étude, du bill C-32, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts du pétrole et à régler le prix du pétrole brut et du gaz naturel canadiens dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation, présenté par M. Macdonald (Rosedale).

(La séance est suspendue à 6 heures.)